Comité de direction

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Rapport annuel / Association nationale pour le développement du tourisme**

Band (Jahr): **4 (1921)**

PDF erstellt am: **25.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

particulier à la frontière de l'Autriche et de l'Allemagne. Sans se prononcer sur les limitations d'importation et sur les nouveaux tarifs douaniers, le Conseil du Tourisme a pris à l'unanimité la résolution suivante:

«Le Haut Conseil fédéral est instamment prié de prendre les mesures voulues pour

que les formalités douanières à l'entrée en Suisse et à la sortie soient effectuées par les deux Etats limitrophes à la même gare frontière,

que la revision du bagage à mains et le contrôle des passeports aient lieu dans les trains et wagons directs,

que les récentes formalités résultant de l'application du nouveau tarif douanier ne compromettent pas le trafic international des voyageurs et le mouvement des étrangers en Suisse.»

Arrivé au terme de sa période triennale, le Comité de direction a été confirmé par acclamations pour les années 1921 à 1923, avec M. le Dr. *Holzach*, (Bâle) en qualité de président.

Le Conseil du Tourisme a réélu ensuite son président et ses deux vice-présidents, soit MM. *Kunz*, directeur (Berne), Dr. *Maillefer*, Conseiller national (Lausanne) et Dr. *Dietler* (Lucerne). MM. *Bosshardt*, directeur (Zurich), et *Quinclet*, secrétaire général du Touring Club suisse (Genève), sont nommés scrutateurs et forment avec les précédents le bureau du Conseil pour la nouvelle période triennale. M. *Jaton* (Zurich) est confirmé dans ses fonctions de secrétaire du Conseil du tourisme.

Le budget de l'Association nationale pour le développement du tourisme, pour l'exercice 1922, a été adopté sans discussion.

C. Comité de Direction.

Le Comité de Direction a tenu, en 1921, huit séances, dont cinq à Zurich, deux à Berne et une à Lausanne. Au nombre des questions soumises à ses délibérations, mentionnons les suivantes, que des rapports présentés par la direction ont souvent introduites:

Gestion générale de l'Office: établissement du budget annuel, examen et approbation des comptes.

Adoption de l'affiche «Le Printemps en Suisse» du peintre Cardinaux.

Collaboration de journalistes et d'écrivains étrangers.

Les pourboires dans l'industrie hôtelière.

Création d'agences de l'Office en Grèce, en Suède, en Danemark, en Finlande, au Canada, en Yougoslavie.

Edition de brochures et autre matériel de publicité.

Législation sur la circulation des automobiles.

Patronage de l'Office à des publications ayant trait au tourisme suisse.

Police des étrangers.

Expositions suisses à l'étranger: Etats-Unis, Angleterre, Hollande.

Facilités de voyages sur les chemins de fer suisses.

Imposition des étrangers en Suisse.

Nomination d'une Commission de propagande et publicité.

Questions d'horaires.

Formalités douanières.

Réclame collective à l'étranger.

Les membres du Comité de Direction ont été tenus régulièrement au courant des délibérations de la Conférence de direction, les protocoles de cette dernière leur étant remis.

D. Etat des membres.

Au 31 décembre 1920 le nombre des subventionnants et des membres, versant une allocation annuelle d'au moins frs. 500.—, était de 210. Il s'élève, au 31 décembre 1921, à 161. En outre, de nombreuses associations et entreprises, qui ne peuvent s'astreindre au paiement d'une cotisation annuelle, allouent à l'Office des dons volontaires.

La très grande majorité des anciens membres ont renouvelé leurs engagements pour une nouvelle période triennale (1921—1923), témoignant par là de l'intérêt qu'ils portent au développement du tourisme et du trafic suisses, ainsi qu'à l'activité de l'Office du Tourisme. Nous les en remercions et nous souhaitons que leur exemple soit suivi, car la question du mouvement des étrangers est d'une importance économique si considérable pour la Suisse que toutes les autorités cantonales et communales, toutes les entreprises ferroviaires, industrielles, commerciales et autres, tous ceux en un mot qui bénéficient directement ou indirectement du tourisme devraient assurer leur appui financier à l'Association nationale pour le développement du tourisme. Nous saisissons donc l'occasion pour engager nos membres à recueillir de nouvelles adhésions et à soutenir notre œuvre.

E. Office suisse du Tourisme.

1. ORGANISATION ET ACTIVITÉ GÉNÉRALE.

L'organisation de l'Office suisse du Tourisme n'a pas subi de modification en 1921. Outre le directeur, les deux chefs de division, le chef du bureau auxiliaire de Lausanne et le secrétaire de direction, le personnel compte à Zurich et à Lausanne huit employés des deux sexes chargés de liquider la correspondance croissante d'année en année et d'expédier à l'étranger le nombreux matériel de publicité édité par l'Office, les sociétés de développement, les entreprises de transports et la Société suisse des Hôteliers. La statistique ci-dessous donnera une idée de la correspondance échangée et des envois effectués.

Lettres :	Siège principal Zurich	7218
	Bureau auxiliaire Lausanne	361
Circulaires :	Siège principal Zurich	12739
	Bureau auxiliaire Lausanne	1290
Brochures, cartes, albums, etc.	Siège principal Zurich	304770
	Bureau auxiliaire Lausanne	35150
Affiches :	Siège principal Zurich	4948
	Bureau auxiliaire Lausanne	540
Agrandissements photographiques :	Siège principal Zurich	1211

La correspondance de l'Office suit deux courants principaux. En Suisse, nous entretenons des rapports avec tous les intéressés au tourisme et au trafic : autorités,